

CREW ENTRETENEUR NON ACIDE POUR DOUCHES

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé 0 Risques d'incendie 1 Réactivité 0
Danger spécifique			
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Clair Incolore. Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: COMBUSTIBLE

Section 1. Identification du produit et de la compagnie			
Nom du produit	CREW ENTRETENEUR NON ACIDE POUR DOUCHES		Code 4552
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Washroom care.		PMS# 430635
FTSS#	126680001		Date de validation 04/19/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971		Date d'impression 04/20/2000
			Remplace 04/12/2000.
			En cas d'urgence (800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
2-Butoxyéthanol	111-76-2	0.5-5	TWA: 120 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 97 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 506 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 406 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 450 ppm 4 heures [Rat].
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	TWA: 980 STEL: 1225 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 983 STEL: 1230 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heures [Rat].
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Inconnu.
Peau	Inconnu.
Inhalation	Inconnu.
Ingestion	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau courante.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau courante.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	COMBUSTIBLE
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: 51°C (123.8°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Poudre, l'anhydride carbonique.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Mains	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Respiratoire	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Pieds	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Frais.
Couleur	Clair Incolore.
pH	11.5 à 12.5 [Basique.]
Gravité Spécifique	0.99
Pression de vapeur	18 mm de Hg
Densité de vapeur	1 Air = 1
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales ou locales.
-----------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

Non réglementé

TDG Classification

Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique
 CERCLA : Substances dangereuses: Alcool isopropylique, 2-Butoxyéthanol

état New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique, 2-Butoxyéthanol
 New Jersey: Alcool isopropylique, 2-Butoxyéthanol
 Massachusetts - Liste des déversements: Alcool isopropylique, 2-Butoxyéthanol
 Massachusetts RTK: Alcool isopropylique, 2-Butoxyéthanol
 Pennsylvanie RTK: Alcool isopropylique, 2-Butoxyéthanol

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Suite à la page suivante

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations
spéciales

Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.